

"Pesp. — Affirmative; exceptis tamen duplicibus primæ classis, in quibus Absolutio et Responsorium neque hebere locum poterunt private post absolutas vespere Horas canonicas. Quod si in diebus permissis de mane fiant, nunquam post Missam de die, nisi omnino independenter ab eadem." (S. C. R. 12 juillet 1892 n. 3780, ad. VIII).

2° La Sainte Réserve conservé au *Sépulcre* depuis la fin de la messe du Jeudi Saint jusqu'à la messe des Présanctifiés, le Vendredi Saint, doit recevoir les égards dus au Saint-Sacrement publiquement exposé. "Le curé, dit encore de Herdt, doit avoir soin qu'il y ait continuellement des adorateurs devant le Saint-Sacrement dans la chapelle (où se trouve la sainte Réserve), et qu'un nombre convenable de cierges y brûlent". C'est d'ailleurs l'enseignement du *Memoriale Rituum*, (tit. 1, c. 2, parag. 4, n. 11.) Ce n'est donc pas une coutume que vous devez rétablir, mais ce sont les rubriques que vous devez observer.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Ordination. — Dimanche, le 21 juillet, dans l'église de St-Patrice de Beauvillage, Son Éminence le Cardinal Bégin a élevé à la prêtrise M. l'abbé Edouard Beaudoin, du Collège de Ste-Anne de la Pocatière. L'imposante cérémonie eut lieu à la grand' messe paroissiale chantée par Son Éminence.

Lundi matin, M. l'abbé Beaudoin a dit sa première messe dans l'église de St-Patrice. Son Éminence le Cardinal Bégin assistait au trône. M. l'abbé A. Lachance curé de St-Sylvestre fit le sermon de circonstance.

Bénédictio d'un nouveau couvent. — Dimanche, le 21 juillet, Sa Grandeur Mgr Roy est allé à Fraserville pour y bénir le nouveau couvent et le noviciat des Sœurs du Saint-Enfant Jésus. Pendant la cérémonie religieuse Sa Grandeur était accompagnée de MM. les abbés P. Roy, curé de St-Patrice de Fraserville, et S. Chénard, curé de N.-D. du Portage, comme diacre et sous-diacre.

Cérémonies religieuses. — Les 10 et 22 juillet dernier, ont été marqués par deux belles fêtes religieuses au Couvent des Sœurs de N.-D. du Perpétuel Secours de St-Damier, l'une à l'ouverture de la retraite et l'autre à la clôture.

Les deux cérémonies ont été présidées par M. l'abbé J.-C. Nadeau, aumônier du Couvent. Le R. P. Le Doré, Eudiste, a donné le sermon de circonstance.

Le 10 juillet, il y eut une vêtue, une émission des premiers vœux, une rénovation de vœux et une profession perpétuelle.